L'ABEILLE.

[illegible]

CONDITIONS.

[illegible]

Les annonces de candidature à des emplois ou des annonces d'une nature politique, paie [illegible] double du prix ordinaire.

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUT. [illegible] plus de 150,000 pilules de vie [illegible] ont été vendues pendant les [illegible]

[illegible] charlatans ou [illegible] se nomment médecins, afin d'en [illegible] leurs viles préparations, [illegible] peu des conséquences pourvu qu'ils [illegible] gousset.

[illegible] que le grand nombre de charlatans ou imposteurs se nomment médecins, afin d'en [illegible] vendre ses viles préparations, [illegible] peu des conséquences pourvu qu'ils [illegible] gousset.

[illegible] que les charlatans et les imposteurs [illegible] infestent notre pays, ne connaissant nul [illegible] nature de la médecine et encore bien moins [illegible] humaine.

[illegible] que ces pilules sont particulièrement [illegible] sang et les fluides animaux.

[illegible] rhumatismes, scrofula, Erysipèles, jaunisse [illegible] d'estomac, maladies du foie, de la [illegible] des glandes, douleurs dans les côtes, [illegible] au cœur et de l'estomac, [illegible] mauvaise haleine, [illegible] au visage et sur le corps, [illegible] du cou, de l'estomac, [illegible]

CELEBRES RECOMMANDENT.

Les [illegible] que le propriétaire et manufacturier des pilules de salsepareille pour le sang est médecin et [illegible] par les plus célèbres médecins [illegible]

[illegible] Physick, Chapman, Jackson, Gibson, [illegible] James, Horner, Coxe, &c.

[illegible]

AVIS.—B. AYRES, encanteur dûment commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public.

[illegible] 29 à 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.

MARRONNAGES.

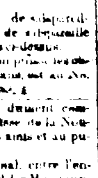

AVIS.—Détenu à la Paroisse de St-Jean-Baptiste, un nègre anglais, nommé BEN, [illegible] grand et mince, [illegible] appartenir à Mr. Pierre Saint, du Bayou de [illegible]. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

[illegible] 5 Juillet 1839. A. LUMINAIS, Shérif.

$10 DE RECOMPENSE.

[illegible] pour l'arrestation de la négresse [illegible] MELACIE, de la taille de 5 pieds et 1 pouces parlant anglais [illegible]

SAMUEL STEWART, [illegible] Faucher et Duplantier.

$25 DE RECOMPENSE.

[illegible] le 24 juin dernier, de la plantation [illegible] Bâton Rouge, le nègre BURRELL, [illegible] de la taille d'environ 5 pieds et [illegible] très peu ou point de barbe, et ayant [illegible] à un indien. Il a été élevé dans [illegible] Arkansas, parle leur langage et l'anglais [illegible] une prison de cet Etat.

G. A. BOTTS.

AVIS.—DETENU à la geôle de la Paroisse St Jean Baptiste, un nègre disant se nommer ABRAHAM et appartenir à Mr. [illegible] habitant les Attakapas, [illegible] parle anglais.

[illegible] St. Jean Baptiste, 27 juin 1839.

A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RECOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Theo. Fay, de Ste Marie, un nègre nommé ARTUS, [illegible] grand, mince, très noir, front découvert, [illegible] dents gâtées, portant un chapeau en la[illegible] [illegible] quiconque le livrera aux soussignés ou le [illegible] dans une des prisons de cette ville aura [illegible]

FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOS, 19, rue St Louis.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne en Janvier dernier, la [illegible] JANE, âgée de 30 ans, de petite [illegible] portant la tête haute en marchant, sa[illegible] lire et écrire, parlant anglais et un peu [illegible] doit être accouchée récemment ou près [illegible] On pense qu'elle blanchit du linge pour [illegible] à vapeur. Elle appartenait en dernier lieu [illegible] Beauregard. La récompense sera donnée [illegible] dans la geôle de la ville, ou à

P. H. MONSSEAUX,

[illegible] rue des Remparts, entre Conti et Saint Louis. 25 jn

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Daquin frères, le 14 mai [illegible] nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds [illegible] ne parlant qu'anglais, les jambes [illegible] droite plus que la gauche, la chevelure [illegible] Il a emporté un habit de drap noir pres[illegible] environ $200 presque tout en or.

[illegible] DAQUIN FROT.

NOUVELLE MEDECINE.

Pilules de Tomate Mélangées

Du Dr. G. R. PHELPS,

Entièrement Végétales.

MEDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, ainsi qu'un substitut au calomel, dans les [illegible] et affections bilieuses.

[illegible]

A vendre chez Douce, pharmacien, rue Royale, [illegible] St Philippe, No 279, chez A A Peyroux, marchand de drogues en gros et en détail, No 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti; P. [illegible] Barthe, marchand de drogues, No. 112, Vieille Levée et E. A. Follansbe, agent en général, No 15, Place de la Bourse, près le bureau de la Poste. 5 m

REÇU en consignation et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.

Livres de Droit.

Pailliet	Pothier
Pardessus	Toullier.

de Médecine.

Manuel d'anatomie de Phrénologie Méraj, dictionnaire de matières médicales, Payen, chimie industrielle.

Sciences et Arts.

Physique de Despretz et de Pouillet, cours d'agriculture par Raspail, de de construction par Sganzin; de la dessin industriel par Deville Thiry.

Plus Un assortiment de Romans nouveaux des meilleurs auteurs.

AUSSI Un grand assortiment de livres élémentaires, et de livres de prières nouveaux. 30jt

ETATS UNIS D'AMERIQUE—Etat de la Louisiane—Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans—Ce quatorzième jour du mois de juin de l'an mil huit cent trente neuf et le soixante troisième de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

Pardevant Horatio Davis, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il a été convenu de former une société limitée, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de cet Etat, passé le 13 mars 1837, intitulé "Un Acte pour autoriser les Sociétés limitées et anonymes et pour le gouvernement d'icelles." Une société limitée est par les présentes formée, laquelle sera réglée de la manière et dans la forme suivante, savoir:

1o. Le nom et le titre de la dite Société sera "L'Association du Bateau à Vapeur Brillant de la Nouvelle Orléans."

2o. Cette association est formée dans le but de faire naviguer le bateau à vapeur nommé le Brillant, de la Nouvelle-Orléans, comme bateau de passagers et de fret sur les eaux de la Louisiane, ou toutes autres eaux des Etats Unis ou sur les côtes des Etats-Unis.

3o. Le montant du capital de cette Association est de trente deux mille piastres, divisé en quatre-vingt actions de huit cent piastres chaque. La totalité du susdit capital a été payée en comptant par les membres de la dite Association ci-après nommées, le dit montant étant le même que le prix payé du susdit bateau Brillant et les dépenses pour réparations et améliorations faites au susdit bateau.

4o. Les noms des associés et le montant qu'ils ont respectivement porté dans cette société limitée est comme suit:

1. Duncan F. Henner, de la paroisse de l'Ascension pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	$2,400
2. Henry McCall de la susdite paroisse, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
3. John Slidell, de la Nouvelle Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
4. Christopher Adams, fils, de la Nouvelle-Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
5. William Hamilton Avery, de la Nouvelle Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
6. John S. Preston, de la paroisse de l'Ascension, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
7. John Stephen David, de la paroisse St. James, pour deux actions, mille six cent piastres	1,600
8. John S. Armand, de la susdite paroisse, pour deux actions, mille six cent piastres	1,600
9. Paul Hébert, de la paroisse d'Iberville, pour une action, huit cent piastres	800
10. Aaron Hart, de Pittsburg, pour dix sept actions, treize mille six cent piastres	13,600
	$32,000

5o. Cette société commencera le jour de la date des présentes et ses opérations se termineront et ses affaires et ses comptes seront balancés et clos, à l'expiration des douze mois qui suivront la date du présent acte.

6o. A une réunion de cinq membres de l'Association, convoquée d'après une annonce publiée pendant deux jours dans une des gazettes de cette ville, il sera nommé trois Directeurs, pris parmi les actionnaires, lesquels Directeurs composeront le bureau d'administration. De la même manière il sera choisi un agent pour la dite société.

7o. Le bureau des Directeurs de la dite Association aura plein pouvoir et autorité de faire et établir des règles ou règlements qui ne seront pas contraires au présent acte ou à la loi précitée en vertu de laquelle cette société est établie. Ils auront le droit spécial de régler la manière de faire naviguer le susdit bateau, désigner le cours de ses voyages, le temps de son départ et de son retour, d'établir les prix, &c.

Le dit bureau aura aussi le droit d'examiner les comptes du susdit bateau, soit par lui même, soit par son agent, et généralement de surveiller, contrôler et diriger l'emploi et l'administration de susdite, et à ce but il sera autorisé à donner les instructions qu'il jugera convenables, à l'agent, aux officiers et aux employés du susdit bateau.

Les directeurs seront pareillement autorisés à remplir les vacances (pour le temps non-expiré) qui pourront survenir dans leur nombre, soit par mort, démission ou autrement. L'agent du dit bateau résidera à la Nouvelle-Orléans et suivant les règlements du susdit bureau, collectera les dettes dûes à la société, et poursuivra celles en litige au nom de la dite société; et pareillement réglera les dettes de ses fonds pour toutes dépenses nécessaires pour faire face à toutes réclamations justes; et en conformité aux dites règlements, seront tenus des livres justes et exacts des comptes, opérations et transactions de ladite Association, dans l'office qui sera choisi dans cette ville par le dit bureau.

9o. A l'époque déterminée par le présent acte pour la durée de cette société, ses affaires seront réglées, liquidées et balancées par le bureau des directeurs de la dite société dernièrement élu ou par le membre ou les membres survivants du dit bureau.

10. Les personnes à qui sera confiée la susdite liquidation feront un état complet des dettes et des créances de la société, et seront tenus de régler et de payer bien et fidèlement toutes les justes dettes de la dite association, lesquelles dettes seront payées des fonds de la dite société, se composant du dit bateau, ses gains et bénéfices; et quand les dites dettes auront été payées, de répartir d'une manière juste et équitable entre les associés ou leurs représentants légaux, au prorata de leurs actions respectives, la balance des fonds appartenant à la dite association; et afin d'effectuer la dite liquidation, les personnes qui seront chargées de la dite liquidation auront plein pouvoir de vendre le susdit bateau à vapeur, ses agrès et appartenances, après en avoir donné avis préalable pendant une semaine, de la manière usitée, à ses associés à telles conditions qui leur paraîtront convenables, et auront aussi plein pouvoir de faire escompter sans recours tous billets, obligations et crédits quelconques appartenant à la société, soit qu'ils proviennent de la vente du dit bateau de ses bénéfices ou autrement, pourvu que le dit escompte ne soit pas fait à un taux au-dessus de dix pour cent par an, et mieux de vendre sans recours et à l'encan, après les avis d'usage, tous billets, réclamations et crédits appartenant à la dite société aux termes qu'ils jugeront convenables.

12. Cet acte de société est expressément basé sur le susdit acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13 mars 1837, et les associés ci-dessus dénommés de cette société limitée déclarent, par les présentes, qu'il est de leur intention, en faisant cette société, jouir de la protection de tous les privilèges et immunités confirmés dans le dit acte de la législature, et particulièrement au privilège d'exemption de toute responsabilité pour les dettes et obligations de la dite société au-delà du montant de la valeur des actions par chacun d'eux, comme il est prévu dans la huitième section du dit acte, et tous privilèges [illegible] responsabilités imposées par le dit acte [illegible] considérés comme incorporés dans les présentes.

13. La dite société élit par les présentes domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans pour son domicile et déclare que le capitaine ou commis du dit bateau, pendant qu'ils seront employés tels, ou l'un des deux, seront les agents de la dite association, en ce qui concerne la signature des connaissements et obligeront la dite société pour les marchandises reçues à bord du susdit bateau.

14. Les actionnaires de la dite société auront le droit de voter par procuration dans toutes les élections pour directeurs et de se faire représenter par procuration dans toutes les réunions quelconques.

Fait et passé en l'étude, à la Nouvelle-Orléans les susdits jour, mois et an que dessus en présence de Barthelemi Valls et Theodore Flavius Thienemann, témoins domiciliés en cette ville qui ont signé avec les parties et moi le notaire.

Original signé—John Slidell—Wm. H. Avery—Henry McCall—John S. David—C. Adams Jr.—J. S. Armant.

Aaron Hart, de la ville de Pittsburg, comté des Alleghany, état de Pensylvanie, est dans les présentes représenté par son fils Jesse Hart de la Nouvelle-Orléans, d'après la procuration ci-annexée—

AARON HART pour JESSE HART.

Duncan F. Hennen ayant quitté la ville avant de signer, est dans les présentes représenté par Reuben [illegible] fils, par lettre ci-annexée. DUNCAN F. HENNEN pour MINOR HENNEN.

Paul Hebert ayant quitté la ville avant de signer, est représenté dans les présentes par Bernard Laudumier par lettre ci-annexée. Bd. LAUDUMIER pour PAUL HEBERT.

JOHN S. PRESTON, pour ISAAC J. PRESTON, son chargé de faire.

B. VALLS—THEOD. F. THIENEMANN—HORATIO DAVIS, Not. Pub.

Pour copie conforme.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1839.

(Signé) HORATIO DAVIS,

17n—2jn—1m. Not. Pub.

ANDREWS & BROTHERS,

MARCHANDS A COMMISSION.

No. 50, rue du Camp.—Nouvelle-Orléans.

J. J. ANDREWS,
Z. ANDREWS,
E. L. ANDREW

16 juillet

A VENDRE.

LA BRIQUETERIE qui avait été vendue à Mr. Arnoge, et dont la vente n'a pu s'effectuer par cause de la mort de l'acquéreur.

Cette briqueterie est située à la pointe en face de Carrollton, et se compose de deux arpents de face au fleuve, sur 80 de profondeur et cultivable à 90 arpens, ensemble 30 ESCLAVES petits et grands, tous d'excellens sujets. Les animaux, ustensiles et tout ce qui en dépend.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction hypothèque.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Messrs. Guimault & Delassus, passage de la Bourse, entre St Louis et Conti, ou à M. Grenier sur les lieux. 24 août

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs un produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui parurent jusqu'à ce jour, parmi les divers compositions offertes pour entretenir la fraîcheur de la peau fort peu répandant à leur réputation, et souvent on se croit abusé par la personne qui vous l'a recommandé; et cependant toutes contiennent plus ou moins des substances propres à l'usage annoncé, la combinaison de ces substances ne peut être altérée par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employée avec succès en Europe, et conserve le même nom sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les mêmes observations que l'on peut assurer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme de la Vallière à la toilette comme rafraîchissant et conservant à la peau sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de teindre la tête fraîche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le brillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçu d'excellente pommade du célèbre docteur Dupuytren, si bien reconnu pour empêcher la chute des cheveux, pâte Bernier pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre de Dr Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande ambrée; eau athenienne dite balsamique; mixture pour teindre les cheveux, extrait d'odeur pour le mouchoir, eau pour les fumeurs; pastilles de sérail pour parfumer les appartements; encre à marquer le linge sans la détacher; assortiment de savon d'avel ne, mousseux d'Arrengine, de à la neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits; huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe, peignes et glaces mignature, peignes fins en ivoire et buffle dit à retaper, en écaille, dit à papillotes, modèles qui n'ont point encore paru; flacons pour mettre des sels pour le voyage; brosseries en tous genres; trousses de voyage.

Habillements d'enfans; chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de gants filets et mitaines pour dames et enfans; évantails; épingles pointes et dorées; bouquets et guirlandes de mariée; souliers satin noirs et blanc, de maroquin couleur; sort tête pour le bain; sac éponge, taffetas gommé pour tabliers de nourrice; bas de fil d'Ecosse à jour, brodées et unies; chemises d'hommes, toile, percale, batiste; do. en couleurs pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches; vrais foulards de Chine brochée; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes fil d'Ecosse; bas de soie noire et blanc; ciseaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivages. 12 jn

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi des enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 6 jt

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous bâmes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'hommage qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prolongation des fonctions productives sans stérilité artificielle; et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature vénimeuse; enfin c'est une des plus belles découvertes médicales de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, à ordeur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUPT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLE,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS GUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basées sur la facilité et la certitude avec laquelle il ranime les forces viriles lorsqu'elles ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une conduite qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature vénimeuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et on même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfants. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignés par le 'Cordial de Lucine.'

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et le déchage involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille. 14m—6m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant près d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remercîments à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 s. J. DEVOTI.

DR. J. EVANS,

Old Galena Head, no. 12, Peck Slip, New-York.

☞ Une porte au-dessus de Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode improvée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: le *syphilis, gonorrhée, glandes, strictures, affections mercurielles,* et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dispensatoire, no. 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensatoire où on leur administrera un cours de médecine efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

☞ Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de guérisons. (Nous n'en publions aucune. Le rassemblement des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place; mais en par suite d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Galena Head Dispensary, no 12, Peck Slip, New-York.

☞ Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médicines, en donnant une description de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste.

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir des préservatifs à ce bureau.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou ailleurs.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galena Head Dispensary,
No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans appelle particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs du sud et autres sur sa célèbre boite de Minerve, qui contient un assortiment complet de médecines pour la vérole dans tous ses progrès et dans toutes ses formes. La boîte contient aussi un livre dans lequel est expliqué la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marins et les planteurs devront toujours avoir une de ces boites.

Prix pour une grande boîte $15
" " petite do. 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galena Head dispensary,
11 juin—1a. No. 12, Peck Slip, New-York.

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établissement de South, Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récents du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui avec leur fonds en magasin, forme un approvisionnement complet pour la maison, comprenant des articles de toutes descriptions, de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivans:

Selles de dames et demoiselles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colombiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. chuyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ceintures, mors, étriers et éperons do. do.
Harnais de carosse et barrouche do. do.
Do. de gigs et à trotte do. do.
Do. Poneys, postes et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et tandem do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et carosses do. do.

Selles garnies, brides et traits de gigs do. do. selliers et cordonniers pour gigs et carrosses do. do.; colliers compones et d'Ecosse; chaines, crochets et colliers en bois; brides; cordeaux de charrettes et cillasses; rains, sangles et fleau; garnitures; bordures; harnais, brides, boudriers de cuir; peau de cochon, do. de mouton; do. de cabbou et maroquin; sacs de selle de toute description; sacs de tapisse Brussel et Valence; valises superbes valises en cuir à cadre de fer; couvertures; fourreaux à pistolets et pour argent; cuirs d'étrier, &c. &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtiments un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi en main quelques charrues de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangemens pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

EXTRAIT composé de Tomate de Miles célèbre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensés de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartic doux et efficace et composé. Il agit aussi comme tonic & diurétic et diaphoretic. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

De son effet particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les sécrétoires et les excrétoires que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes bilieux, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engourdissement de foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dyspepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décompose dans son opération, produit une circulation libre dans les artères accompagnée d'une légère perspiration. Elle n'affaiblit pas comme les purgatifs ordinaires, et cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, ce qui est indispensablement nécessaire dans les cas d'anciennes maladies, car dans ces cas si l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérira toutes les maladies, et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire de médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut dans bien des cas exempter le trouble et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pouvant produire les effets nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies auxquelles ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, telle que ulcères ou maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

Les personnes instifrée en faire l'essai,

ne sont point seulement les chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissant avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, ceux qui ont vu et senti ses effets pernicieux ainsi que ceux qui osent que le calomel est la meilleure médecine; et ceux encore qui ont essayé tous les remèdes (depuis la fameuse médecine de curé all nostrums, que l'on dit sortis des grands collèges ou sociétés étrangères à l'humble médecine charlatane des docteurs A. B. C. à Z.) sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine sur des certificats ou des articles de journaux, mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an. 2 a

FIEVRE TREMBLANTE—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir: Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre rémittente, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dissenterie, diarrhée, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle.-Orléans, et en gros par

JARVIS & ANDREWS,
Agent pour les Propriétaires.

BUCKNER & FOUTE,
Avocats, Clinton (Mississipi.)
Références à Messrs.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROORHEES,
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
} Nouvelle-Orléans.

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES, A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi-jeux de 50 petits et 25 grands; Rue de Chartres, No. 160.

A LOUER—Un troupeau de belles VACHES créoles, ensemble les [illegible] offre nécessaires à l'exploitation d'une vacherie. S'adresser à A. T. LAGOURDERIE & Co.

GROS LOT $100,000.

LOTERIE DE LA LOUISIANE, classe pour 1839.

Déterminé par le tirage du "Maryland Town Hill Lottery," Classe No. 1, pour 1839, devant être tirée dans la ville de Baltimore, le Maryland, 26 septembre 1839, à 4 heures P. M.

(Sous la surveillance de commissaires.)

D. S. GREGORY & Co., successeurs de YATES & McINTYRE, Directeurs.

BRILLANT PROSPECTUS.

1 prix de	$100,000		fait	$100,000
1	"	25,000	"	25,000
1	"	10,000	"	10,000
1	"	8,000	"	8,000
1	"	6,095	"	6,095
1	"	6,000	"	6,000
1	"	5,000	"	5,000
1	"	4,000	"	4,000
10	"	3,000	"	30,000
20	"	2,000	"	40,000
20	"	1,500	"	30,000
50	"	1,000	"	50,000
50	"	500	"	25,000
61	"	400	"	24,400
63	"	300	"	18,900
63	"	150	"	9,450
63	"	140	"	8,820
63	"	120	"	7,560
126	"	100	"	12,600
126	"	80	"	10,080
3,654	"	40	"	146,160
23,420	"	20	"	468,720
27,814 prix				

78 Numéros ballotés—12 portant.

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $20, demies et quarts en proportion.

Pour paquets ou simples billets s'adresser aux directeurs

D. S. GREGORY & Co.,
35, rue Canal, N. Orléans.

Nota.—Les billets seront offerts en vente jusqu'au 1er. Octobre, et l'on recevra le résultat du tirage le 3.

$100 DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui arrêtera et ramènera chez le soussigné ou qui logera dans la prison de la paroisse le nommé JOHN O'BRIAN qui s'est échappé de la garde des officiers du shérif, samedi matin dernier. Le dit John O'Brian est citoyen du Texas et est récemment arrivé en cette ville. Il était ci-devant propriétaire du bateau à vapeur Sam. Houston du Texas. Il est de la taille d'environ 5 pieds 9 pouces, teint brun et portait lors de son évasion un habit de drap noir, des pantalons à raies avec des boutons aux deux pieds et avait en sa possession un montant considérable de fonds de la Banque, Texas, et logeait à l'Hôtel de Verandah.

Nlle. Orléans, 12 août 1839, bureau du shérif.

W. E. MURPHY, dépt. shérif de la paroisse de la Nelle Orléans.

AVIS—Le soussigné informe respectueusement les médecins et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN DE DROGUES ET MEDECINES, à l'encoignure des rues La Course et Tchoupitoulas, où il aura constamment en main un assortiment complet de drogues et médecines et sera prêt à toute heure du jour ou de la nuit à préparer avec soin et promptitude les prescriptions qu'on lui adressera.

17 jt M. CURTIUS, apothicaire.

DEPOT de Marbre et de Granite, No. 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

Constamment en main, seuils de porte, marches, tables pour l'eau, cadres de fenêtres, Bancs, &c., qui seront posés à ordre et sous le plus court délai. Des ordres pour devantures de magasins, maisons privées, tombeaux, monuments et généralement tout ce qui sert à l'érection des bâtisses seront envoyés aux meilleures carrières, promptement remplis et travaillés selon le dernier goût, à des prix raisonnables.

5 août NEWTON RICHARDS.

CONSULTATIONS MEDICALES, RUE DU CANAL, No 128.

LE DOCTEUR BARELLE de la faculté de New York, membre des sociétés médicales de N. York et de la Nelle Orléans, membre correspondant de la société médicale de Toulouse, etc.

Donnera des consultations à son domicile, sur toutes les maladies, mais plus particulièrement sur les maladies chroniques de la poitrine et de l'estomac, les affections dartreuses, nerfs foulées et ses écrouelles, la goutte, les rhumatismes, etc. Il traite les maladies secrètes par une nouvelle méthode sûre, prompte et facile.

Les personnes qui désireront consulter le Docteur par correspondance n'auront qu'à détailler les symptômes de leurs maladies, et le temps qu'elles ont existé, etc. ils en recevront une prompte réponse.

Consultations de 9 heures du matin à 6 heures du soir. 23 a—6m.

AVIS—La société ci-devant existante entre les soussignés sous le nom de Geo Buchanan & Co, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Le nom de la société sera employé par l'un ou l'autre des parties pour la liquidation des affaires.

GEO. BUCHANAN,
28 août—3m W. E. BUCHANAN.

LE soussigné continuera les affaires au même établissement sous son nom et pour son compte. Il sollicite la continuation du patronage des amis de la ci-devante société. W. E. BUCHANAN, 28a—3m.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils auront prêts à recommencer leur vente habituelle pour les premiers jours de la semaine prochaine, au no. 84, rue de Chartres, tout près de leur ancienne maison.

E. LEFEBVRE & FRERE.

HOTEL DE PETTET DE LA BATTERIE—PLACE DE LA BATTERIE, N. YORK.

LE soussigné fait ses sincères remercîments à ses amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu pendant les dix dernières années et saisit cette occasion de les informer qu'il a ouvert un grand hôtel pour la réception des étrangers.

L'hôtel de la Batterie est situé sur la Place de la Batterie, faisant face à la baie de New York et est un des meilleurs site de la ville.

Les places de débarquement où arrive journellement les bateaux à vapeur de Philadelphie, Providence, Sterlington et Albany sont à une petite distance de l'Hôtel Les étrangers auront par conséquent toutes les facilités à s'embarquer sur les grandes routes du Nord, de l'Est, de l'Ouest et du Sud.

Les arrangements intérieurs sont calculés de manière à rencontrer l'approbation générale.

Les salons sont spacieux et meublés dans le dernier goût. Les chambres à coucher sont grandes et plus confortables que celles des grands hôtels.

Le propriétaire assure le public qu'il n'épargnera aucune peine ni dépense pour rendre son établissement un rendez vous désirable pour les voyageurs et les citoyens.

12 juil—3m—3ps C. PETTET.

GRAINES FRAICHES.

LE soussigné a reçu par le navire Mississipi de New-York un superbe lot de graines nouvelles pour la saison. WM. DINN,

12 août 17 Commune.

EN débarquement du navire Louisville de New-York, à vendre par Benj. Lacoste, rue Royale 183, à des prix très modérés.

Boutons de nacre de toutes les qualités.
do en os à un et à cinq trous.
Agrafes nos. assortis.
Gajeules cannelées et autres.
Encre à marquer.
Fleurs gallon,
Aiguilles nos. assortis.
Anneaux à rideau do.
Epingle tête rivée françaises et anglaises numéros assortis.
do à papillotte de toutes les grandeurs.
Mérinos français et anglais, large et étroit.
Indiennes françaises, anglaises et américaines nouveaux dessins.
Velours imprimé pour pantalons.
Rubans de velours noirs et couleurs.
Coton d'Orsi.
do de flèche à broder.
Tavelles en laine, couleurs assorties.
Cordonnet vert à moustiquière.
Fil potentié, bleu noire et gris.
Bretelles françaises gomme élastique et en coton.
do anglaises do do.
Chaussons de laine pour enfans, anglais et français.
Demi bas en mérinos et en soie pour homme.
do en coton, blancs, noirs, gris et bleu.
Bas de soie, fleuile et coton blanc, noir, bleu et gris, pour femme.
Demi bas de laine et coton pour garçon de 15 à 16 ans.
Platilla, Stopille et Mehais.
Toile cirée large et étroite.
Caleçons en soie, laine et coton et mainnes pour homme.
Gilet do do do do do
Brosses à habit, à tête et à dents.
Chaines de sûreté en gomme élastique.
Saint-Esprit.
Cravates en satin noires et couleurs.
do italienne et mousseline.
Gand en peau, à filet en soie et en coton pour femme et enfant.
do do do do pour homme.
Satin noir et couleur.
Gros de Naple et poult de soie noir et couleur.
Schals satin, Thibet et cachemire 4/4 5/4 6/4 et 7/4.
Mousseline laine noire et couleur, nouveaux dessins.
Chalit noir et couleur broché.
Mouchoirs de Batiste unis et brodés.
Foulards français anglais et de l'Inde.
Soie à coudre en bobine et par 1/4 de livre, noire et couleur.
do do italienne marquée lettre rouge.
Galons français et allemand de tous les nos.
Indienne à meuble, chamois, bleue et rouge.
do do do damassée.
Rubans de satin et taffetas, nos. assortis.
do à garniture.
do taffetas à broder les souliers.
Lacets de soie.
Bombasin.
Parapluies de 26 à 34 pouces.
Crêpe noir et blanc.
Chemises en jaconas et en mulhouse.
C [illegible] en mousseline et en Batiste.
Voile de crêpe et en barège.
Cotonnade large et étroite.
Fil de Rennes.
Chals hernani, crêpon et Barège en 4/4, 6/4 6/4.
Linge de table ouvré et damassé.

26 a B. LACOSTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier district judiciaire.—Vendredi le 6me. jour de septembre 1839.—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge.—No. 14,109.—Victor Roumage et al. contre C. Castagné et Castagné frère pour une cession forcée.—Sur motion de Arnold Bodin, Esq. avocat des syndics de l'insolvable dans cette cause et sur présentation du tableau final de distribution, il est ordonné que la cour que les créanciers des dits insolvables et tous autres et intéressés aient à déduire les raisons, si raison il y a, pour lesquelles ledit tableau ne serait point confirmé et homologué et les fonds répartis conformément audit tableau, ainsi pourquoi lesdits syndics et leurs cautions ne seraient point déchargés de leurs responsabilités et les cautionnements annulés.

Extrait des minutes.

P. LE BLANC,

Sept—3 ou 10j. Dep. Greffier.

VIN DE COTE ROTIE—Le soussigné a en magasin dernièrement reçu [illegible] à vendre.

50 barriques vin de Côte Rôtie, de sa propre récolte, avec 650 bouteilles chaque, envoyées directement par le propriétaire du vignoble [illegible] recommandé particulièrement comme excellent vin de table pour famille; le dit propriétaire désirant le faire connaître dans ce Marché s'est décidé à l'offrir à un prix très modéré.

24 a L. G. SABINOT.

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la commune de municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités seulement, aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les consignations des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 10 rue de la Commune. 3 mai.

AVIS aux Pharmaciens.

A 30 pots de pharmacie en porcelaine, de 2 1/2 pouces à, avec cadre en or moulu, et étiquettes, forme nouvelle. 42 Flacons bouchés, de 1 once à 8 onces, avec étiquettes [illegible] et lettres noires.

6 grand vases pour devantures, de 12 à 16 pouces, le tout de la fabrique de Foulet-Derode, à vendre au plus juste prix.

C. GAILLARDET, [illegible]

CHARLES DE LA RAVENE [illegible]

[illegible] 24 août.

Nouvel arrangement pour le 1er. août 1839.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE' POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.				De la Nlle. Orléans.			
Char à cheval à 4 h. A M				Char à cheval à 5h. A. M.			
Locomotive	6	"	"	Locomotive	7	"	"
"	8	"	"	"	9	"	"
"	10	"	"	"	11	"	"
"	12	"	"	"	1	"	P. M.
"	2	"	P M	"	3	"	"
"	4	"	"	"	5	"	"
"	6	"	"	"	7	"	"
"	8	"	"	"	9	"	"

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit, on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; et après minuit on sera à payer $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le char de 6 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 9 heures, le char qui partait auparavant à 6 heures, restera jusqu'à 8 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 6 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,
27 jt Ingénieur en chef.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES,

Située à la NOUVELLE-ORLEANS.

LE TIRAGE AURA LIEU LE 1er. DECEMBRE 1839.

A JACKSONVILLE FLORIDA,

Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.

SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $15, $1,500,000.

Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.

SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—*Seuls Agents.*

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, aux noms de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires, suivant l'appel par un acte passé pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les propriétés seront transférées sans aucune charge quelconque aux personnes nommées ci dessus comme commissaires, pour la sécurité du fortuné gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque de Phenix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub., relativement au transfert des propriétés des lots dans cette loterie.

800 LOTS GAGNANTS,

COMME SUIT:

1 Lot.—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 265 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 101 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus fréquentée de la ville, vis-à-vis de 3 Banques et dans le voisinage de l'Hôtel St-Charles et du City Hotel, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an.	Estimée,	$700,000
1 Lot.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du City Hotel ci-devant *Bishops' Hotel,* à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 163 pieds sur la rue du Camp, et 146 pieds, 10 pouces, sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être loué à $30,000.	Estimée,	$500,000
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, à touchant l'Arcade, louée à $1,200 par an.	Estimée,	20,000
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an.	Estimée,	20,000
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an.	Estimée,	20,000
1 Lot.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $4,500 par an.	Estimée,	20,000
1 Lot.—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue de Bassin, mesurant 23 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même mesure, rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an.	Estimée,	20,000
1 Lot.—La jolie Maison à 2 étages No. 339, dans la rue Royale entre l'Hôpital et l'Ursuline, mesurant 24 pieds, 8 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,000 par an.	Estimée,	15,000
1 Lot de 250 Actions, Banque du Canal,		$25,000
1 Lot de 200 " Commerce,		20,000
1 Lot de 150 " Mech & Tra		15,000
3 Lots de 100 " chaque, Cité,		30,000
9 Lots de 50 " " Exchange,		10,000
9 Lots de 25 " " Gas Light,		5,000
2 Lots de 15 " " Mech & Tra		3,000
20 Lots de 10 " " de l'Etat,		20,000
10 Lots de 2 " " Gas Light,		20,000
200 Lots de 1 " " Louisiane,		21,000
200 Lots de 1 " " d'Orléans,		20,000
150 Lots de 1 " " Union Floride,		15,000

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, au lieu des Actions mêmes, leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE.

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 800 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro tirant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, lesquels alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au No. 164, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenant des remises pour la quantité de Billets requis, et adressés à

SCHMIDT & HAMILTON,

A la Nouvelle Orléans.

Seront exécutés avec promptitude.

☞ Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre en Floride pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Floride), Avril 1839.

1er mai

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New York et à Louis Roger & Co. au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. 15f an

PROPHETIES!

LOUISIANAIS, amis, concitoyens et amoureux! rappelez-vous ceci et envoyez nous votre billet de $20. ☞Edmund Charles & Co, ont résolu de vendre le billet qui gagnera l'Arcade de la Nouvelle Orléans, à leur bureau fortuné, no. 44, Arcade de Philadelphie. "Les oiseaux d'un même plumage, vous savez, se rassemblent, et soyez persuadé que le billet qui gagnera l'arcade de la Nouvelle Orléans sortira de l'Arcade de Philadelphie. Nous verrons."

Agence de courtage et bureau de commission, no. 44, Arcade de Philadelphie.

Edmund Charles & Co, ayant pris des arrangemens avec Messrs. Sylvester & Co. de New York pour la vente des billets de la grande loterie de propriétés foncières et d'actions de banque, située à la Nlle Orléans recevront des ordres pour l'achat de billets et afin que ceux qui spéculent ne perdent point l'intérêt de leur argent dans l'intervalle du jour du tirage, Edmund Charles & Co. prendront de leur commission 5 pour cent qu'ils déduiront sur les ventes qui auront lieu avant le 1er. juillet et 2 1-2 pour cent depuis cette date jusqu'au 1er. octobre après quoi ils ne feront plus aucune déduction. Leurs correspondants et le public feront bien d'envoyer leurs commandes sans aucun délai. Rappelez-vous que le premier oiseau vient attrapper les vers.

Billets—$20 chaque—Il n'y a point de coupons.

Les ordres pour la campagne, contenant de l'argent pour l'achat de billets seront renvoyés par le retour de la poste. S'adresser à

EDMUND CHARLES & Co.

11 juin 44, Arcade, Philadelphie.

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

"Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dument autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle-Orléans, est prêt à assurer les bâtiments, bateaux-à-vapeur et leur chargement, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie. Il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui peuvent avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL SMALL,

25a—6m chez Godfrey, Lawrie & Smell, 28, Vieille-Levée.

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.

E. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.

J. I. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.

J. I. ANDREWS, résidant à New-York.
Z. ANDREWS, " Nlle-Orléans
E. L. ANDREWS, " Mobile.

12 août

ROULEAUX A FRICTION AMELIORES PATENTES de T. W. FIELD, manufacturier de roues à hisser, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négociants et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangemens pour leur procurer les roues améliorées ci-dessus, à un prix au-dessous de celui de l'ancienne invention et à beaucoup de bas prix en fait et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hisser un demi tonneau ou un pesanteur de 20 à 26 quintaux très facilement. Les négociants de New York et autres villes de l'Union les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New-York, qui seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions comptant lors de la livraison, ou 90 jours au crédit pour du bon papier.

REFERENCES:

Magasin d'inspection de tabac, New York.
Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton,
Beman & Johnson, 117 rue Greenwich,
John O. Morrison & Son, rue Greenwich,
Thomas Suffran, Broadway.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 21, rue du Camp.

CAPITAL..........$300,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé. En conséquence ils sont préparés à recevoir des demandes [illegible]

[illegible]

SIROP ET PILLULES,

Composées de Salsepareille Concentrée.

AUX LECTEURS.

LA majorité des personnes contractent aux constitutions faibles et délicates, par conséquent il suffira de dire que le sirop et les pilules composées de salsepareille concentrée obvieront à la nécessité de se faire saigner deux à une fois par an, en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: que nous pouvons vivre à une âge avancée et conserver une bonne santé si nous avons le soin de ne point nous laisser détruire le fluide de la vie.

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais ses effets sont pernicieux. L'on obtient un soulagement parce que l'on diminue la sensibilité, elle produit une torpeur et un engourdissement des maux et symptomes, mais elle en aggrave les causes.

N'importe quelle douleur on souffre, c'est une enflammation; il faut être saigné; n'importe quelle est la constitution ou l'âge, il faut saigner le malade; les douleurs augmentent ou demeurent, il ne peut respirer l'aise; il faut qu'il soit saigné encore et encore.

Si le patient a de la richesse, de la folie, de la confiance ou est à la mode, il faut régler les saignées. Des mois se passent ainsi, l'enflammation cède, mais une maladie de foie le menace, il faut le saigner encore; et il est heureux s'il ne devient pas pulmonaire; il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrer sa santé, si jamais il peut la recouvrer. Quelques fois on l'envoi voyager, à la campagne, s'il... [illegible] et il a donné à l'honneur de lui avoir rétabli la santé.

Un malade, quelquefois une jeune fille, est attaquée d'influenza, on la saigne encore et encore jusqu'à ce qu'elle devienne plus, meurt, ou contracte une maladie de poitrine. Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux? Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber? N'ai-je pas vu quelquefois encore du sang tiré d'un malheureux dyspeptique qu'il avait l'esprit dérangé? Sa tête n'est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas encore tiré du sang; n'est-il pas tombé dans le délire, et est-ce que l'on ne lui a pas rasé la chevelure, appliqué des vésicatoires, fait de la glace et des sangsues et n'est-il pas mort en quarante huit heures? Ecoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant amis de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies, mais l'impureté du sang ou d'autres termes la nécessité du sang, fluide qui, bien, qui est la cause des différens maux, douleurs et maladies auxquels le genre humain est assujeti.

Depuis la première introduction du sirop et des pilules composés de salsepareille concentrée, ils ont conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui avaient traîné une misérable existence depuis qui grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysies, ont recouvré leur santé et leur force, après avoir inutilement employé tous les remèdes ordinaires. Des effets miraculeux ont aussi été obtenus dans les maladies de nerfs, douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections paralytiques, jointures contractées, enflures des glandes, douleurs de l'estomac et des os, rhumatismes chroniques, palpitation du cœur, respiration gênée, &c.

Ces célèbres sirops et pilules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, et peuvent se maladies chroniques sont des médecines altératives qui changent le système sans occasionner un mode contraire l'action. L'on devrait avoir recours dans tous les cas chroniques où l'on doit essayer de changer le mode d'action et y substituer l'influence de la médecine elle-même, qui doit être en harmonie avec les opérations de la nature ou bonne santé, de manière qu'après en avoir fait usage pendant une période plus ou moins longue, selon la nature de la maladie, on puisse la mettre de côté, alors la santé se rétablira graduellement.

Après un long examen des résultats que l'on devrait obtenir dans le traitement des maladies ci-dessus, (quelques-unes desquelles sont envisagées comme les plus grandes qui affligent l'existence), nous sommes enfin parvenu à préparer le sirop composé de salsepareille, et nous le recommandons fortement à tous ceux pour lesquel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui exigent un traitement alternatif, sont celles dites chroniques et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que:

Scrofule ou King's Evil, Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies de mercure causées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, telle que dartres, boutons, verrues, gale, démangeaisons &c. Il n'est pas de médecine qui soit un meilleur "purgatif du printemps" et qui puisse mieux rétablir après une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des purgatifs administrés par la faculté aussi bien que par la pratique privée.

Les pillules et sirop de salsepareille ont été employés avec succès dans presque toutes les maladies auxquelles le corps humain est assujetti et pour les maladies du foie, ainsi que dans les douleurs qui les accompagnent, tel que, la gravelle, et l'oppression après les repas, étourdissement, vertiges, sentiment dans les oreilles, accouchement, brûlement d'estomac, perte de l'appétit, vent, spasmes, &c. elles sont recommandées comme étant supérieures aux offertes jusqu'à ce jour. Pour l'usage en famille elle ne peut manquer en plus de donner une satisfaction générale.

EXCELLENTE MEDICINE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies du rhumatisme, scrofule, scorbut, &c.

Salsepareille—Liste réfléchies et de défis. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cent ans, pendant lequel sa réputation a toujours augmenté. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et qui est maintenant supérieur aux autres sirops que l'on emploie pour la salsepareille. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel peut être considéré d'une valeur plus grande à celle des préparations selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimburg et des E. U. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux et l'Amérique et en Europe, et est recommandée par les médecins pratiques les plus distingués, de même que par la plus haute degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendus témoignages de son mérite et de ses vertus sans égales, dans la guérison des maladies énumérées ci-après: Dr. Valentine Mott, Dr. David Hosack, Dr. J. Mitchell, Dr. W. McNevan, Dr. R. T. Kissam, Dr. F. Gaudon, Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Dandold, Dr. Francis Birg, Dr. Payne, Dr. Chapman, Dr. Cheesman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Sullivan, Dr. Hunt, Dr. Dewey, Dr. Hale, Dr. James, Dr. Holyor, Dr. Cox, Dr. R. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Marie, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisent pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et rénovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujéti et que produit leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies aiguës peuvent être traitées avec les principes physiques de la médecine.

Lorsqu'une maladie devient chronique, il faut varier le traitement selon les indications. Sous ces circonstances le traitement ordinaire ne peut être suivi dans la physique, dans beaucoup de cas, vû que les symptômes n'y réussissent point la véritable état de la maladie. La maladie dans cette condition a amené une diversité de traitement.

Le traitement empirique qui est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées pour les raisons ci-dessus.

Diverses combinaisons et préparations sont employées pour combattre les maladies de cette nature; mais l'expérience a établi un nouveau système de traitement basé sur un système probable, qui a établi point séparé de la connaissance de l'anatomie, la philosophie et de toutes les branches qui constituent une connaissance parfaite de la théorie et des principes de l'art de guérir.

"Cette" combinaison est préférable à l'ignorance—cette "lumière dissipe les ténèbres," et toutes les maladies obéissent aux traitements qui ont pour base la science et l'expérience; personne, nous pensons, ne niera cette vérité. Maintenant il semble exister quelque diversité d'opinion parmi les raisonneurs polémiques, relativement aux qualités que possèdent les médecines végétales et minérales et de leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettrons que les végétaux sont plus souvent employés que les minéraux; car dans tous les cas désespérés l'on a recours à des remèdes désespérés, qui sont ordinairement l'application de la Science. Ces faits sont des choses opiniâtres et il n'en trouve pas qui prouve l'utilité de la pratique. En médecine, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quelle est le meilleur purificateur du sang? Il vous répondra la salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de ses qualités peut on désirer?

Des nombreux certificats ont été reçus et l'on peut référer à des centaines d'exemples de guérisons remarquables qui n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en détail au no. 96 rue de la Douane Nelle. Orléans.

Ceux qui sont affligés de rhumatismes, scrofule, érysipèle de la peau, enflures des glandes, maladies du mercure, &c. peuvent être guéris en s'adressant ci-dessus.

Le propriétaire a fait que le grand soin qu'il a apporté dans la préparation de la salsepareille, sous ses différentes formes, a rendu son composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étranger à tous les autres manufacturiers, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article combinant toutes les matières médicinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes les propriétés qui appartiennent aux divers articles qui la composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température ou l'atmosphère. La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres, préparations de cette nature, résulte du mode particulier de sa préparation. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille s'en vont avec la vapeur, lorsqu'elle est décomposée, ou en d'autres termes, que la trop grande chaleur empêche la concentration de ses principes actifs. Nous sommes venus, à cette conclusion, après avoir été souvent trompés dans l'administration de cette médecine préparée selon les formes ordinaires et comparant le succès qu'elle a obtenu lorsqu'elle était préparée selon le mode actuel. L'on ne peut attribuer cette différence aux matériaux qui auraient pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, parce que nous avons répété les preuves avec les mêmes articles, et les résultats ont toujours été les mêmes que ci-dessus. Cette composition est donc recommandée aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut degré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Le temps et les frais que coûtent ces articles peuvent peut-être militer contre son usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont la scrofule, affections cutanées, rhumatismes et particulièrement les maladies qui proviennent de l'abus du mercure, la syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés, provenant d'une condition viciée de l'économie animale, enflammation des os et des membranes, et particulièrement de cette maladie qui est observée sur le *tibial et femoril,* le radius et ulna et quelque fois sur la tête. Nous ne connaissons aucun autre remède qui puisse guérir ces maladies aussi bien que le sirop composé de salsepareille concentrée.

Il y a maintenant environ trois siècles que la salsepareille fut introduite en Europe, comme un article propre à guérir les maladies ci-dessus, par les Espagnols qui s'en servaient pour guérir les affections vénériennes.

L'on doit toujours prendre les pillules de salsepareille avec le sirop. Ces pilules possèdent le grand avantage de ne point contenir de calomel, antimoine ou autres médecines qui nécessitent le repos ou la diète, et par leur combinaison judicieuse elles peuvent être administrées aux personnes de toute âge et de toute condition et en tout temps sans aucun danger, sans causer aucun dommage à la constitution. Ils sont par conséquent recommandées aux personnes sédentaires qui ne peuvent prendre assez d'exercice pour entretenir l'action vitale de l'estomac et des boyaux et qui sont conséquemment obligés de prendre des médecines laxatives.

"Les maladies [illegible]

diarrhée, toux, asthme, maladies de mercure, ulcères, pleurésie, choléra, hémorroïdes, fièvre bilieuse, enflammation de l'abdomen, surdité, maladies de poitrine fièvre intermittente des membranes, oppression des menstrues, maladie d'engorgement, gale, verrues, asthme, douleurs de foie, des nerfs, de douleurs, engelure.

Le sirop et les pilules de salsepareille ou pillules pour le sang sont recommandées par plus respectables médecins qui connaissent la médecine.

1o. Le principe vital est dans le sang.

2o. La nourriture du corps vient du sang.

3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les solides sont nourris et proviennent du sang—Tous les autres fluides sont appropriés au soutien du corp. Il est bien connu que le principe fœtur du cœur, et du système circulaire, précède la formation des autres parties du corps et l'on peut l'apercevoir quelques temps avant de distinguer les traces du cerveau.

Le sang étant le nourricier du corp et la source de la vigueur, est aussi celle des maladies en général; mais comme c'est un fluide qui circule, il est plus en uniformité que les parties solides, d'où nait la difficulté de connaître les maladies mesurées et étrangères qui circulent en même temps. La maladies de la lie vie n'a aucun effet sur les autres parties du système et il ne lui est dommagé que lorsqu'il a atteint le sang; si le sang contribue beaucoup, il est étonnant de convaincre la tenacité avec laquelle il la retient pendant des années, des générations. De là nait les infirmités héréditaires, les consomptions, &c. Les germes et fibres étant formés et nourris du sang, et les communications aux débilités étant couvées exceptée par la circulation, ne pourrons-nous chercher ailleurs le siège de ces prédispositions aux maladies que les fibres de la maladies elle-même. Si le sang est en désordre, ce seroit qui est le plus facile est celui qui mène le proceder et le plus, il qui donne cette alarme des maladies.

6o. Les douleurs et les maladies que la puisse offrir, par conséquent tiennent les marques utiles.

6o. Les pillules de salsepareille et le sirop sont le seul mode de purifier le sang et d'extirper la maladie.

Il est évident que les médecins qui demandent des soins de la part du patient et qui conseillent l'exercice et ont point lorsque le temps est beau ou humide, tel que le calomel, &c. ne sont point propre propre au corp et spécialement injurient la constitution et lui impriment de nouvelles maux. Il n'est pas nécessaire de se préparer pour les pillules et le sirop de salsepareille; l'on peut en prendre avec avantage dans tous les temps et dans tous les climats.

Le vieux simple-remède pour qu'elle est vraie est confirmée dans ces cinq propositions:

1o. Le sirop et les pilules de salsepareille guérissent toutes les maladies qui peuvent être guéries.

2o. Ils font disparaître les obstructions du foie et des intestins qui empêchent la circulation du sang et de ses fonctions vitales.

3o. Ils purifient le sang en augmentant son effort et empêchent la maladie en donnant la force au corps de résister à la prédisposition des causes qui l'aménent.

4o. Ils augmentent l'action des absorbants par lesquels les croissances morbides sont mises en circulation et ensuite rejetées du corps.

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pilules composés de salsepareille concentrée ou pilules du sang, peuvent être obtenues pures au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, et nulle part ailleurs.

☞ L'on donne des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

SURDITE—GUTTA VEGETABILIS, un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs centaines de cas au dispensatoire de Westminster, pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lequel des lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. D. du gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçu de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivants: M. Abernethy, sir Astley Cooper, Drs. Rostan, Curtis, Drake et L. Legeling, Auras &c. et d'autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gouta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui confèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qui avaient été obtenues par le Guta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes, il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes de l'Union des trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France) 296 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 99 ans et l'autre de 84. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenues dans le seul ville de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend John King, curé de l'église de St-Jean à Manchester, devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et lui mettait pendant plusieurs années d'employé des médecins fameux, qui lui traitèrent avec un grand soin sans cependant lui procurer aucun soulagement. Le Dr Drake lui recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis, et dans un période, il avait pu s'employer recouvré de louanges qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1836.

Le Dr. Andrews, d'Edimburg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'oreille, produite par le froid et calculé à opérer un grand soin. En conséquence je recommande son usage général, comme le meilleur remède que je connaisse, aux personnes qui feront usage de cette découverte importante ne seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et l'otite [illegible]

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas ou une personne qui était sourd depuis nombre, affligée depuis plusieurs années de surdité, et d'un écoulement de ses oreilles, et d'un bourdonnement continuel aux deux oreilles, une bouteille de ce remède a entièrement dissipé ces symptomes et la personne recouvra son entendement.

Un praticien judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, et l'ai employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité et les différentes espèces [illegible] et ainsi que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être assuré, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine toutes les preuves nécessaires à la guérison de l'affligeantes maladie. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir tout tenté inutilement employé toutes qu'on lui recommanda et avoir été soignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et il en fallu avait quatre elle fut entièrement guérie.

Thomas Honby, de rue Farnerdon, qui était devenu sourd dans le de régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, avant de [illegible] avec beaucoup de cas plus graves on l'ayant employé avec une espérance de guérison, qui ne pouvaient être guéris par aucun autre moyens. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'entendement sur eux. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage seront convaincus qu'il porte sa recommandation dans les heureux effets qui sont obtenus, et en rendant l'ouïe à ceux qui l'ont perdu depuis plusieurs années.

Vendu en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—12 i

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, strictures, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, perte lumbago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus et beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été torturés par des mauvais traitemens. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes, elle prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébenthine, cubèbes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique, une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yoland." Il n'est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la résolution spécifique de Yoland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies du latère, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé est bien rétablie.

H. LEY, M. D.

Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec des préparations de copahu; et il est d'opinion que ce remède est supérieur et qu'il en fera usage pour ces maladies.

Londres 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de urètre et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenue qu'au No 96 rue de la Douane. 12m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 30 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 30 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, entre Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée suivant l'âge et l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 ca

GRILLES DE CUISINE PATENTEES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus.—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent. 57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod,	Col. Wm Christie,
Sam. J. Peters,	Benj. Story,
William Brand,	Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove,	W. A. Gasquet,
J. H. Leverich,	A. S. Buckner.

12 a

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE. CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle leurs plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er. janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont assez grandes pour l'admettre, et ceux où on ne pourra le faire auront un chiffre de renvoi, et l'on trouvera les noms dans la marge de la carte à côté chiffres correspondants. Cette carte sera 4 1/2 pieds sur 6 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une plus belle apparence.

[illegible] JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité [illegible] ils sont priés [illegible]

HOTEL DE NEW BRIGHTON.

PASSE CHRISTIAN, Miss.

Ce superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à dîner, salle de bal, chambre de billards, ainsi pin alleys, écuries et maisons de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisons en dehors pour les messieurs. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes voilières ou pour la pêche, ainsi qu'une bonne bande de musique. L'on peut faire des parties ou des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs belles îles, parmi lesquelles se trouve Cat Island, Ship Island, Horn Island et les chandeliers.

Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on portera attention. McDONNELL & WATERMAN,

11 jn Hôtel de l'Exchange

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle-Orléans et St Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

☞ Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau ad Green River Hotel	Bowling Green.
Bureau général de Poste	Nashville.
" " "	Mills' Point.
" " "	Louisville

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenn.

7 mai.

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de manière à pouvoir y faire des ventes de épiceries et meubles, informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas vendue le jour de la vente, et qui ne sera pas retirée immédiatement payera une piastre par semaine de magasinage; la semaine commencée se payant de même.

DEJOUX & FERNANDEZ,

16 juin 114, rue de Chartres.

MESSRS. DEPOUILLY Frères & Co, préviennent les entrepreneurs de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la côte, que leur moulin à vapeur vient d'être mis en opération, et qu'à partir de ce jour, ils tiendront à leur disposition des plâtres calcinés de toutes qualités, soit que plâtre à enduire, à mouler à engraisser les terres &c. Ayant apporté tous leurs soins dans l'exécution des machines autant pour l'économie du travail que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être fraîchement fabriqués et de ne contenir aucune partielle de chaux, (quantité essentielle.) Ils tiendront cependant leur prix au-dessous des plâtres sus-mentionnés. Offrant toutes avantages ils osent espérer en compensation le patronage du public qu'ils sauront mériter par les soins qu'ils mettront à la fabrication et l'activité à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres ou commandes à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Marigny sur le rail-road Pontchartrain.

P. S. Des remises avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. 3 mar

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE.—Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant à Hitchcock, situé au bas de la rue de la Mobile.

Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir tous entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, étant bâti d'après les plus récents modèles. Les deux scies peuvent faire de 5 à 8000 pieds de bois par jour. La bâtisse est substantielle et couverte en ardoises. La machine à vapeur, et de la manufacture de Hoskins & Hutton, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin si l'acquéreur le désire. La machine peut blanchir de 5 à 8000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 100 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, contenant environ 4 1/2 pieds et a droit au rivage en face. Les rivières couvertes de la Mobile fournissent du cypres en quantité et tout ce que le moulin peut faire est facilement vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenues en bon état et si les affaires sont bien conduites il rapportera un bénéfice net de $25,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant; la balance sera payé en parties égales dans 1, 2, 3 et 4 ans, les billets porteront l'intérêt légal de l'Etat d'Alabama.

Aussi 12 ou 15 bons nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville.

2 jn GEORGE BEDFORD, 32 Bienville.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de fluide ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de fluide au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui avait appris à modifier, et dont il a retiré l'emploi tellement facile, que le dit appareil peut être monté sur toute espèce de baignoires. Il a reconnu que le moyen d'obtenir des guérisons que plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, de rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies nerveuses, surdité, paralysies, dartres, &c. &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de fluide ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bénéfice considérable dans toute économique des fonds, et de la manière la plus commode pour les familles, colléges, pensions, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, désire traiter de ses appareils à des prix convenables, et il donnera sur la manière de les employer, toute les instructions nécessaires pour les particuliers de même que de leurs médecins, puisque les dits appareils sont employés avec succès dans les différentes contrées de l'Europe, notamment en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de bureau. GICQUEL,

19 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

☞ Mme Gicquel ne pas [illegible] et les cours [illegible] précédemment.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négociants—N. Orléans, 9 juillet 1839. Le bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital payé, pour les profits des derniers six mois payable aux actionnaires ou leurs représentants légaux, après le 15 courant du ce jour. SAML. C. ALLEN, secrét.

PLATRERIE DE DEPOUILLY FRERES & Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés provenant de leur manufacture, nouvellement établie, qu'ils garantissent de qualité supérieure pour plâtrer, à mouler, à enduire et à engraisser les terres. S'adresser à la manufacture (rail road pontchartrain) encoignure Urquhart et Marigny, ou laisser des ordres à la Bourse de Cité, rue St Louis, ou chez Mr. Caire, notaire, rue St Louis ou chez Mr. Feilhet, coiffeur, encoignure Chartres et St Louis.

27 juin DEPOUILLY FRERES & CIE.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 40 sous le gallon, 5000 livres de vieux cuivre. On livre de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD,

30 nov. Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

CHANGEMENT DE DEMEURE—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques qui n'ont point cours, l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites.

AVIS.—L'HOTEL ST LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. G. Lavalle. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 24, entre les rues Levée et Condé, près des halles et des ferries de la Municipale, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son Etude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir, affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 an—2 ?

LEA PUNKER & Co.,

Marchands de produits à Commission.

A Philadelphie.

Référence à MM. J. W. Zacharie & Co.,
Joseph Landis & Co.,
William & Lindley,

13m 1a Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont formé une société de commerce en cette place, sous la raison de commerce Bailly, Blanchard, Emer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est autorisé à commanditer la dite société pour la somme de cinquante mille piastres.

THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY EMER.

26 nov 26, rue Bienville

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et dorés, ils font les Inscriptions, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacostet Faures, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis, ou au magasin de La Mar, No. 87, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fév.

DURAND & Co.,

GRAVEURS DES BILLETS DE BANQUES,

No. 90, Wall street, New York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des Etats-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départemens, pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui se sont faites dans la gravure des billets de banques, assurent, ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qui leur seront confiés.

Leurs couleurs ou leur ouvrage de machine, est entièrement neuve et originale, constante expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 30 années pour la confection de cet objet et est un des meilleurs préservatifs contre la contrefaçon. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des sujets, ils garantissent que le nouveau style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX

Pour une planche en acier de 4 billets,	$ 300
Pour une planche en cuivre de 4 billets,	250
Impression par 1000,	25
Papier par 1000 feuilles,	25

Bons pour prêt, avec coupons, traites, &c., exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vus aux banques de la Nlle-Orléans.

19m—1ps, 6m

AVIS.—La Banque des Négocians discomptera les billets payables le 1er Décembre prochain déduisant 20 pour cent sur les billets remboursables échéant après cette date.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.

Banque des Négocians, le 20 mai 1839. 30 mai

EN débarquement du Gén. Foy et à vendre par le soussigné.

5 malles chemises de coton en couleurs et blanches, 4 do paires de coton et [illegible] coton et rouges pour douaniers et 1000 [illegible]

HERBAULT [illegible]

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart; et faisant à toute ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine; et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

18 dec ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur OUONOKO, capt. Bosworth, est arrivé à chaque jeudi, il fera un voyage régulièrement des voyages entre ce port et tous intermédiaires, durant la saison. L'Ouonoko vient d'être complètement réparé, a été [illegible] et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & BROTHER,

28 nov 67, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, devant, désormais et demande, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chambres de gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,

7 déc 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALINIAN, a [illegible] sur le village Indien, pour [illegible] Bayou Plaquemines, tous les Lundi à midi précis, et [illegible] pour partir pour les Opelousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des hautes basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Gillam, des [illegible] pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou leur chaises.

4 oct FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marchant du premier ordre, appartient à bord par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure,

1 oct J. B. COLLA, Agent.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivants qui sera augmentée sous peu de 6 autres navires, qui auront en tous 12 et qui permettra d'en expédier un de chaque port tous les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises aux plus bas prix;

YAZOO,	Capitaine	Track
MISSISSIPI	"	Roots.
LOUISVILLE	"	Allen.
SARATOGA	"	Hathaway.
HUNTSVILLE	"	Eldridge.
SHAKESPEARE	"	Palmer.

Ces bâtiments sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des commodités élégantes pour les passagers; ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $80 sans vins ni liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie. Les paquebots seront toujours remorqués et descendront le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni les capitaines, ni les armateurs de ces bâtiments ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie, pierres précieuses, pour le coulage des verres, faïences, lingots en grand, ouvrages de quincaillerie ou de ferblanterie, à moins que connaissement en bonne et due forme n'en soit signé; et que le prix en soit payé. Pour fret ou passage, s'adresser à

JAMES B. HULLIN,

21 m 74, rue du Camp.

Ligne de paquebots de Lombards de Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément organisée pour faire les voyages des ports ci-dessus, les navires ont été construits dans ce but, et tous les efforts seront faits pour rendre commodes les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CORMORES	415 tonneaux	capitaine	S. Loring.	
CAROLINA	600	"	"	S. Lemist.
CHARLESTON	370	"	"	S. Eldridge.
COLUMBIANA	325	"	"	R. Sufter.
CONCORDIA	600	"	"	Mumford.

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et construits exprès pour ces navigations et des chambres des dames sont séparées. On recevra des ordres sans alternative à passagers, qu'ils puissent ne pas avoir de difficulté dans toutes les occasions.

Ces paquebots sont remorqués et remorqués par des vapeurs à vapeur, et le plus grand soin sera pris pour les marchandises qui seront expédiées par cette ligne. Les agents ne seront point responsables pour la casse, &c. des marchandises qui passent à son bord; et ne seront pas non plus responsables, à moins que [illegible] à l'usage.

Ces navires partiront après les 1er de chaque mois. Pour fret ou passage, s'adresser à

JOHN A. MERRITT.

96, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston. 3 nov—6

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se compose des navires ci-après, les meilleurs ont été construits expressément pour cette ligne et pourvu d'excellentes chambres, savoir:

Navire SEAMAN	Capitaine	Miner.
Barque MARY,	"	Nickerson.
Navire BRAD PERRY, (neuf)	"	Stevens.
" SOLOMON SALTUS,	"	Latsan.
Brick ARCHITECT,	"	Grey.

☞ Ces bâtiments sont de première classe et de cuivre, neufs, et très solides, ils ont été construits pour le commerce et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour les ports dans le Chesapeake ou la rivière James, et les ports intermédiaires. L'agent de ce port réclamera par Mrs. Clark & Kellogg, agents pour lesdits paquebots à Baltimore; les dits commandants auront de grands soins à donner aux passagers de toutes les marchandises et de prendre les ordres de ceux qui ont [illegible] mais pour [illegible] de fret et passage [illegible] 5 à 10 par [illegible] et 40 cents pour [illegible]

Pour voir ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD,

[illegible] 32, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

[Nouvelle ligne.]

Devant partir le 1er. mai de tous les LUNDIS pendant la saison, chaque ou tous.

[illegible] Orléans, capt. B. Sears, 600 tons. 27 Nov
Navire Alabama, capt. C. Berry, 474 tons. 11 Dec
Navire Arkansas, capt. E. B. Dane, 685 " 15 Dec
Navire Natchez, capt. B. Hathaway, 544 tons 4 Jan
Navire [illegible] capt. D. Jackson, 785 " 15 Jan
Navire [illegible] capt. J. Bosher, 680 " [illegible]

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'apportent aucun retard en partant le [illegible]

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtiments seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passages à la chambre est de $80, sans vin ni liqueur; les officiers et l'équipage ne boiront que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

R. O. AMES,

No. 40 rue du Camp.

☞ Ces navires ne seront pas responsables des coulages des verreries, quincailleries, marbres ou coton, cuivres, acier, etc. et des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens.

A LOUER.

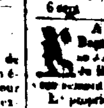

A LOUER jusqu'au premier novembre—Une belle maison de famille à Madisonville, ayant 6 chambres. Pour les conditions, s'adresser à SAMUEL BELL, 80, Magasin.

A LOUER OU A VENDRE—Une maison et écurie, avec les fixtures nécessaires pour les affaires de marchand de lait, neuve et en bon ordre. L'écurie peut contenir trente vaches. La location de la maison et une des meilleures dans la ville de Lafayette. Pour les conditions, &c., s'adresser au no. 23, rue Bourbon. 16 a—6m

A LOUER.—La maison en brique à trois étages, No. 180, rue Tchoupitoulas. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à R. I. LAWRENCE, 21 août 23, rue Levée.

A LOUER—La maison à trois étages commodément bâtie et bien située dans la rue Phillipa, près de la rue du Canal, maintenant occupée par Wm H. Kar, Esq. La possession en sera donnée au premier octobre prochain. Pour les conditions, s'adresser à JOHN MINTURN, 21a—1m 25, passage de la Bourse.

A LOUER.—Douze maisons en briques à deux étages et greniers, très commodes pour des familles.

Aussi maisons, situées à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et la Course, faubourg Annunciation.

Quatre maisons, situées à l'encoignure des rues de la Commune et Cirque, faubourg Ste. Marie. On peut en donner possession immédiatement, s'adresser à

LAURENT MILLAUDON,

14 jt 14, rue Bourbon.

AVIS—Détenu à la geôle de Saint Jean Baptiste, le nègre nommé BONAPARTE appartenant au Dr. Smith, du Bayou Sarah. Ce nègre ne parle qu'anglais. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse Saint Jean Baptiste, 2 sept. 1839.

6 sept A. LUMINAIS, shérif.

AVIS—Détenu à la geôle de Saint Jean Baptiste, le nègre WILLIAMS, et la négresse JANE, disant appartenir au Dom Bynes, de Baton Rouge. Ces deux esclaves sont anglais.

Le propriétaire est prié de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 2 septembre 1839.

6 sept A. LUMINAIS, syndic.

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la Maison à [illegible] de Messrs. Sargent et McNitte, près de la [illegible] à [illegible], le 14 courant, la négresse POLLY, très noire, de la taille d'environ six pieds. L'on suppose qu'elle se tient cachée dans le fond de la seconde Municipalité. Vingt-cinq piastres de récompense seront donnée pour son arrestation en [illegible] au cas des rues Carondelet et Canal.

Aussi—Parti marronne depuis quelque temps la griffonne AMY, de la taille d'environ 5 pieds et 3 pouces. Elle partit de Carrollton dans le char de 4 heures du matin. Elle est assez jolie femme, les yeux vifs et âgée d'environ 25 ou 30 ans; elle parle un peu français. Il est probable qu'elle se donne comme blanchisseuse, l'ayant été plusieurs années dans la ville. Vingt-cinq piastres de récompense seront données pour son arrestation et [illegible] au coin des rues Carondelet et Canal. 3sept—3

$25 DE RECOMPENSE.—La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation et la remise au soussigné du nègre ANDREW, qui s'est enfui du no. 66, rue Carondelet le 26 courant, il est [illegible] âgé d'environ 18 ans, de la taille de 5 pieds [illegible] très noir, ayant [illegible] [illegible]

JOHN MINTURN,

[illegible] 25, Passage de la Bourse.

[illegible]